



# Nikan

*La voie des ODEC*

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CDEPNQL)  
FIRST NATIONS OF QUEBEC AND LABRADOR ECONOMIC DEVELOPMENT COMMISSION (FNQLEDC)

## Sujets spéciaux

- Nouveaux services-conseils à la CDEPNQL
- Un avenir prometteur pour le Vieux Wendake
- La CDEPNQL rencontre le SAA

## Sommaire

Forum forestier des Peuples autochtones.....	1
Nouveaux services et nouvelle employée à la CDEPNQL .....	2
Rencontre avec le SAA .....	2
Histoire d'une réussite : Wendake ..	3
Dossier femmes autochtones.....	4
Affaires fiscales .....	5
Calendrier de la CDEPNQL .....	6
Événements à venir .....	6

## Forum forestier des Peuples autochtones

### Près de 34 pays et plus de 300 invités!

**Près de 34 pays et plus de 300 invités se sont présentés au Forum forestier des Peuples autochtones du 19 au 21 septembre 2003, à Québec, précédant le XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial.**

L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL), l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA), le Conseil de la Nation huronne-wendat et l'Assemblée des Premières Nations étaient les hôtes de cet événement d'envergure mondiale. En effet, le Forum forestier a rassemblé des invités de Papouasie, de Nouvelle-Guinée, de Taiwan, de l'Afrique et des Autochtones des États-Unis, du Mexique, de l'Amérique du Sud et de partout au Canada.

Ils se sont réunis afin de travailler, sous forme d'atelier, au Plan d'action de Wendake. Ce plan d'action, présenté le mercredi 24 septembre 2003, dans le cadre du Congrès forestier mondial, est basé sur les divers engagements pris et les déclarations faites par les pays membres des Nations-Unies : L'Agenda 21, la Convention de la biodiversité, la Déclaration de Leticia et celles de Kimberley, Johannesburg, Kari-Oca, Durban et Cancun. Il s'agit ainsi d'une Requête en action afin de mettre en application les éléments clés des déclarations passées concernant les Peuples autochtones.

La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) s'est rendue sur les lieux pour comprendre les différents suivis qui devront être entrepris par les Peuples autochtones. Elle suivra ainsi le développement de ce dossier avec l'IDDPNQL afin de s'assurer que les agents et les représentants



Des délégués autochtones de divers pays ont participé au Forum forestier des Peuples autochtones qui s'est déroulé du 19 au 21 septembre 2003, à l'Hôtel Loews Le Concorde, à Québec

du développement économique communautaire soient au fait des engagements politiques internationaux qui auront éventuellement des répercussions sur les projets communautaires.

Pour s'assurer une visibilité constante lors du Congrès forestier mondial, les Peuples autochtones de différents pays ont contribué à la réalisation d'un kiosque autochtone présent dans le salon de l'Exposition. En tout, 18 communautés autochtones des trois Amériques ont contribué aux textes d'information disponibles dans le kiosque où se mariaient technologie de l'information et éléments traditionnels.

La communauté algonquine du Lac Barrière (Mitchikanibikok Inik) était du nombre et présentait son Accord trilatéral pour mettre en pratique le Rapport Bruntland des Nations-Unies sur le développement durable. Cet accord a permis à la communauté de développer un Plan d'aménagement intégré des ressources proposant un mélange des connaissances traditionnelles et du développement moderne pour protéger l'environnement. En 2001, le gouvernement fédéral s'est malheureusement retiré du dossier, mais le Québec et la communauté poursuivent leurs efforts.

Plusieurs autres communautés ont participé à l'élaboration de l'information disponible dans le kiosque, telles que Essipit et Innu Nation du Labrador.



Photo : CDEPNQL

Le kiosque des Peuples autochtones, présent à l'Exposition du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial se déroulant du 21 au 28 septembre 2003, au Centre des Congrès de Québec, alliait les nouvelles technologies aux éléments naturels tels que la forêt, les plantes et le bois.

## Conseillère en développement économique

### Directement branchée dans les collectivités

La CDEPNQL souhaite la bienvenue à la conseillère en développement économique, madame Julie Picard, qui entrera en poste dès le 20 octobre 2003 au bureau de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL).

Autrefois agente d'interprétation fiscale, puis conseillère en gestion foncière et coordonnatrice des revendications particulières pour la région du Québec au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Madame Picard a acquis au cours de sa carrière de nombreuses expériences avec les membres des communautés et les instances gouvernementales.

Ayant complété un baccalauréat en science politique dont une majeure en administration publique, puis ayant été à l'École professionnelle du Barreau du Québec en 1989, la conseillère en développement économique a les qualifications nécessaires pour offrir un soutien efficace aux collectivités autochtones du Québec et du Labrador.

N'hésitez pas à lui téléphoner pour obtenir plus d'information, elle se fera un plaisir de vous offrir ses services pour tous vos projets de développement économique communautaire.

## Les services-conseils de la CDEPNQL

Grâce à l'embauche d'une conseillère en développement économique, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) est en mesure de vous offrir une nouvelle gamme de services de qualité supérieure, adaptés aux réalités des collectivités autochtones.

En collaboration avec l'agent ou le représentant du développement économique communautaire, la conseillère ou le conseiller offrira ses services de :

- Soutien aux agents et aux représentants du développement économique des collectivités;
- Aide à la réalisation de plan d'affaires;
- Recherche de financement;
- Analyse de l'évolution de la conjoncture économique des Premières Nations;
- Support à la formation en entrepreneuriat;
- Référence à des services spécialisés : exportation, développement technologique d'affaires, etc.
- Promotion et analyse des projets en lien avec les mesures des programmes de développement économique;
- Négociation, suivi et évaluation d'ententes de services avec les partenaires du milieu économique;
- Élaboration, suivi et évaluation de plans d'action locaux;
- Soutien à l'évolution du marché du travail local, etc.

**Pour des informations supplémentaires, contactez la CDEPNQL :  
(418) 843-1488 ou [information@cdepnql.org](mailto:information@cdepnql.org)**

## La CDEPNQL rencontre l'équipe des coordonnateurs du SAA

Pour améliorer ses services d'information et de réseautage, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) a rencontré le Secrétariat aux affaires autochtones et les coordonnateurs des dossiers autochtones des différents ministères provinciaux, le 18 septembre 2003, à Québec.

C'était une première rencontre d'information et d'exploration qui a permis à la CDEPNQL de connaître l'intérêt des coordonnateurs pour travailler en concertation. Plus d'une trentaine d'intervenants étaient à la table et ont pu comprendre la mission et les mandats de la CDEPNQL. Selon le directeur général de la CDEPNQL, M. Pierre Bastien, c'est un nouveau pas pour l'organisme. «Il s'agit d'une première approche et je crois, qu'éventuellement, il serait intéressant de créer un comité de travail afin de

s'assurer que notre démarche se poursuive, tout en respectant les futures directives émanant de l'engagement politique mutuel», a-t-il expliqué.

Les coordonnateurs des dossiers autochtones ont démontré leur intérêt et ont questionné monsieur Bastien sur divers sujets tels que les dossiers des femmes autochtones et le développement économique, les échanges d'information entre la CDEPNQL et les coordonnateurs ainsi que sur la structure de l'organisme. Certaines solutions doivent être identifiées afin d'établir un plan d'action et de réseautage pour les prochaines années.

En ce sens, comme a expliqué le coordonnateur des dossiers autochtones au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Yvon Laviolette,

plusieurs promoteurs autochtones envoient des demandes d'aide financière, mais, faute de soutien, laissent tomber le dossier en cours de route. «Souvent, ces promoteurs ne font pas nécessairement affaire avec l'agent de développement économique et seulement un projet sur dix se rend à l'étape finale, alors comment les aider sans faire d'ingérence?», a-t-il questionné.

Pour la CDEPNQL, il s'agit d'une opportunité pour tenter de démarrer un processus de soutien aux coordonnateurs ministériels en les référant aux agents concernés. La CDEPNQL peut également suggérer des pistes de solutions avec les nouveaux services de la conseillère en développement économique, madame Julie Picard. Un dossier à suivre qui améliorera sans doute les relations entre les agents, les promoteurs et les différents ministères.

# Un avenir prometteur pour le Vieux-Wendake

## Un secteur à redécouvrir !

par Caroline Nepton Hotte

**Sur les berges de la rivière Akiawenrak, en amont de la chute Kabir Kouba, à une quinzaine de kilomètres du centre-ville de Québec, se trouve l'une des plus vieilles communautés autochtones au Canada : Wendake. Le patrimoine culturel distinct des Hurons-Wendat a influencé son développement économique au cours des derniers siècles. La production de produits rattachés à la culture a fait émerger diverses entreprises; fabrication de raquettes à neige et d'articles authentiques, restaurants et commerçants de toutes sortes font de cette communauté un lieu de rencontre culturelle et un carrefour des Premières Nations.**

Aujourd'hui, le contexte du développement a changé. La ville de Québec, ville du Patrimoine mondial, accueille près de 4 millions de visiteurs par année. Une chance à saisir pour la communauté de Wendake! Afin d'accéder à ce bassin touristique en favorisant une relance de l'économie locale, le Conseil de bande a amorcé, en 1998, un processus de consultation communautaire de pair avec sa planification annuelle. Pour le Conseil de bande et le secteur du développement économique de Wendake, il était impératif d'obtenir l'appui et la participation de la population et des commerçants pour présenter un plan de développement communautaire structurant et rassembleur pour l'économie locale.

À la suite d'une série de rencontres publiques et de discussions, le secteur du développement économique et les intervenants du Conseil de bande ont misé sur un processus de réappropriation du patrimoine culturel et historique de la communauté. Ainsi, ils ont finalement préparé un plan stratégique de *Mise en valeur du Vieux-Wendake* correspondant aux désirs et aux préoccupations des membres.

La démarche de *Mise en valeur* a été développée au cours de l'année 1999 et comprend différents éléments, de la stratégie de marketing et de commercialisation à la création d'un musée de la Nation huronne-wendat. Le Conseil n'a rien laissé au hasard comme en témoigne le directeur du secteur du développement économique, Raymond Picard. «Aménagements paysagers respectueux de notre culture et de l'environnement naturel du village, concept d'affichage public, rénovation de la Maison Tsawenhohi, réfection des infrastructures de services publics, aménagement du site du canyon et de la chute Kabir Kouba et, évidemment, les travaux d'enfouissement des fils hydroélectriques et la réfection des bâtiments du boulevard Chef Maurice-Bastien sont autant d'éléments s'intégrant à notre planification globale», a-t-il expliqué. Avec tous ces aménagements s'étendant du corridor des cheminots (piste cyclable) au boulevard Chef Maurice-Bastien, Wendake deviendra certainement une des plaques tournantes du tourisme de la grande région de Québec.

Le directeur et son équipe ont travaillé d'arrache-pied pour développer des partenariats concrets. C'est en se concertant avec près d'une quarantaine d'intervenants fédéraux, provinciaux et locaux, que Wendake a démontré sa détermination à développer l'économie de sa région. «Nous voulons travailler de concert avec le district, a expliqué monsieur Picard lors d'une entrevue, et nous souhaitons que les travaux que nous effectuerons ne manqueront pas de rejaillir sur le centre-ville de Loretteville (une ville voisine)», a-t-il ajouté.

Présentement, le secteur du développement économique a obtenu des investissements de plus de 10 millions de dollars auprès de ses partenaires, mais pour monsieur Picard, il reste encore beaucoup de projets essentiels à réaliser. «Le musée de la Nation doit être en opération pour 2008, afin de coïncider avec les Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec», a rappelé monsieur Picard. À ce moment, tous les travaux seront bel et bien terminés et la communauté pourra profiter des retombées économiques engendrées par un achalandage plus important, des



Photo : Conseil de la Nation huronne-wendat



Photo : CDEPNOL

De jeunes travailleurs aménagent le pavé près du vieux cimetière et des chutes Kabir Kouba.

La Maison Tsawenhohi, à Wendake, a complètement été rénovée selon les principes de réaménagement des maisons à caractères historiques.

infrastructures fonctionnelles et efficaces pour répondre à la nouvelle demande touristique. Wendake aura créé une vitrine reconnue permettant aux commerçants d'accéder à un marché économique en effervescence et devenir un joueur économique proactif impliqué dans son milieu.

Le secteur en a profité également pour mettre à jour les connaissances des équipes d'animateurs et d'employés de la communauté. «La mise à contribution de notre culture, de notre histoire et de notre patrimoine associée aux techniques contemporaines d'aménagements physiques ont fait en sorte que Wendake a pu réaliser, avec la complicité de partenaires, d'un projet de très grande qualité dont plusieurs donnaient à l'origine peu de chances de se concrétiser», a commenté l'équipe du secteur du développement économique.

À ce jour, la communauté a terminé la rénovation de la maison Tsawenhohi, de la chapelle historique et plusieurs aménagements paysagers. L'enfouissement des fils hydroélectriques sera effectué au cours du mois de décembre 2003. Déjà, les résidents peuvent apprécier les modifications et vivre dans un environnement plus enchanteur et harmonieux. De par sa situation géographique, la communauté de Wendake a su profiter du dynamisme économique de la nouvelle ville de Québec. Ainsi, elle développe les infrastructures nécessaires pour se distinguer et mettre en valeur son riche patrimoine culturel et historique au profit des membres de la Nation et des nombreux visiteurs.

# De nombreux obstacles défient les femmes entrepreneures autochtones

Collaboration spéciale de Gayle McKenzie

**Gayle McKenzie était agente de liaison et conseillère à l'Alberta Advanced Education & Career Development. Elle a complété des études en planification de carrière à l'Athabasca University et a démarré sa propre entreprise en 2000 : White Eagle & Associates.**

## Obstacles culturels

La femme entrepreneure autochtone fait face à une variété d'obstacles culturels comparativement à d'autres femmes entrepreneures. Le principe de non-intervention, de non-compétitivité et de contrainte émotive porte le peuple autochtone à considérer la coercition ou des tentatives à convaincre une autre personne d'acquiescer des biens et des services comme une manière de faire non-souhaitable. Cette non-compétitivité s'étend au domaine des affaires que les non-autochtones perçoivent comme un manque d'initiative et d'ambition.

Le principe du partage plutôt que de la prospérité personnelle est une coutume autochtone qui émerge de la survivance collective. Lorsqu'une femme autochtone réussit dans sa communauté, cela engendre de la jalousie de la part des gens. Elle est perçue comme une personne avide qui possède plus que le nécessaire, par conséquent on s'attend à ce qu'elle partage sans attendre quoique ce soit en retour. Voilà un facteur responsable de l'étouffement d'ambition personnelle.

Le temps peut aussi devenir un facteur pour le peuple autochtone. L'expression « à l'heure indienne » (Indian Time) se réfère à nos ancêtres qui n'avaient pas de pendule ou de montre bracelet; le temps était mesuré en jours et en saisons. Ceci leur allouait le temps nécessaire pour que tout leur travail soit fait afin d'assurer leur survie et de s'éviter le stress d'avoir à faire face à une crise qui, trop souvent, est causée par un manque de temps tel que nous le vivons de nos jours quotidiennement. Les Autochtones ont la ferme conviction que quand le temps sera venu, tout se placera harmonieusement. Il peut être difficile pour une personne autochtone de percevoir le temps de la même façon que les non-autochtones, par conséquent un cours en gestion de temps s'avère nécessaire.

## Obstacles financiers

Lorsqu'une femme autochtone fait une demande de prêt à une institution bancaire, elle essuie souvent un refus parce qu'elle n'a pas de nantissement durable. Si elle possède une maison sur la réserve, celle-ci est la propriété de la bande et lorsqu'elle possède une maison en dehors du territoire et qu'elle est mariée, les droits de possession sont habituellement aux noms des deux conjoints. C'est également le cas pour la possession d'un véhicule. Par conséquent, une femme doit établir son propre crédit et sa crédibilité en ouvrant son propre compte de banque, en ayant ses propres cartes de crédit et en enregistrant le véhicule à son nom avant qu'elle ne puisse mettre sur pied ou qu'elle puisse acheter son propre commerce.

## Horaire de travail prolongé

Les travailleuses autonomes travaillent en moyenne de 12 à 16 heures par jour. Après les heures régulières de bureau et de commerce, la femme doit également remplir ses rôles d'épouse, de mère et se réserver du temps pour soi. Il y a également de nombreuses interruptions de la part d'amis et de parents bien intentionnés dans certaines entreprises, ce qui complique l'horaire et les échéances. Il n'y a

pas d'horloge de pointage ou de pauses-café ou d'heure de dîner, par conséquent il devient essentiel d'y allouer le temps nécessaire. Afin de réussir dans le domaine des produits frais, le temps devient alors un facteur plus exigeant.

## Les tâches administratives et l'incertitude salariale

Étant issue d'une société non-industrialisée, la femme autochtone éprouve plus de difficultés étant donné qu'elle n'est pas habituée au mode de vie commercial. Non seulement doit-elle agir comme présidente et gérante de marketing, mais également comme contrôleur et préposée à la tenue de livres jusqu'à ce qu'elle puisse démarrer la nouvelle entreprise et qu'elle opère économiquement bien, donc des prévisions budgétaires sont essentielles. Il arrive parfois que les femmes autochtones doivent avoir un emploi à temps partiel ou à temps complet durant les deux premières années, particulièrement si elles sont mono-parentales avec aucun autre revenu.

## Pression constante

Pour la travailleuse autonome, chaque jour représente une journée de marketing ou de recherche d'emploi. Les femmes autochtones éprouvent de la difficulté à avoir confiance en elles et ceci cause un reflux de conflits. Afin de devenir une entrepreneure accomplie, il est essentiel d'être compétitive et les femmes autochtones doivent travailler plus fort pour atteindre les compétences nécessaires au succès. Souvent, on constate que les femmes autochtones sont soit soumises ou soit exagérément agressives. L'affirmation de soi doit être approuvée et mise en pratique.

## Quelques statistiques

Entre 1981 et 1996, le nombre de travailleurs autonomes des Premiers Peuples du Canada a augmenté de 170 % passant de 7 485 à 20 195.

En 1996, au Canada, 7 265 femmes des Premiers Peuples étaient travailleuses autonomes.

Seulement 2,7 % des femmes des Premiers Peuples du Canada en 1996 étaient des travailleuses autonomes, comparativement à 5 % pour l'ensemble des canadiens.

Selon la Commission royale sur les peuples autochtones, 62,7 % des femmes autochtones ont signalé que la rareté et l'inexistence d'emploi est le principal obstacle à l'emploi.

Aussi, 36,1 % des femmes autochtones ont signalé que les études et les expériences non pertinentes étaient le deuxième obstacle à l'emploi.

Sources : Commission royale sur les peuples autochtones (1996), Industrie Canada (1998)

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada prépare en ce moment un nouveau guide à l'intention des promotrices membres des Premiers Peuples. Le document intitulé « **La voie du succès** » verra le jour en octobre 2003. La CDEPNQL gardera un œil sur la venue de ce nouvel outil utile aux promotrices ainsi qu'aux agents et aux représentants du développement économique communautaire.

## Initiative sur les institutions financières des Premières Nations

Le 25 juin 1998, les Chefs réunis lors de l'Assemblée générale de l'assemblée des Premières Nations (APN) ont adopté la résolution No. 49/98 créant un Comité des Chefs sur les Relations Fiscales (CCsRF).

En décembre 1999, un protocole d'entente fut signé entre l'APN et le Canada qui mettait en place la Table nationale sur les relations fiscales (TNRF). L'objet de la Table (TNRF) est d'échanger de l'information, développer les potentialités, élaborer des standards et soutenir la création d'institutions financières nationales.

En février 2000, le CCsRF a adopté des résolutions appuyant le plan de travail de la TNRF et la mise en place d'un Comité de coordination institutionnelle.

L'Initiative sur les institutions financières des Premières Nations (IFPN) a donc pris racine. Vous trouverez ci-dessous l'énumération des quatre institutions fiscales accompagnée d'un bref historique pour chacun :

### L'Administration financière des Premières Nations (AFPN)

L'AFPN apportera des services d'investissement et d'emprunt aux Premières Nations. Elle améliorera l'accès à des fonds pour toutes les Premières Nations et fournira un cadre de politiques pour s'assurer que les Premières Nations sont dûment autorisées à emprunter et favorisera le développement d'infrastructures pour les Premières Nations en permettant que des revenus de taxes puissent servir la dette. Les intérêts de cet organisme visent à s'assurer que les emprunts se feront seulement pour des projets sûrs qui sont financièrement viables.

### Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN)

La CFPN sera l'institution qui remplacera la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI). Cet organisme encouragera l'assertion de la juridiction fiscale des Premières Nations en termes clairs, aidera à aborder la question de la fiscalité et de la représentativité en s'attribuant des pouvoirs additionnels, protégera l'intégrité des systèmes fiscaux des Premières Nations et renforcera la capacité administrative nécessaire pour gérer ces systèmes fiscaux. L'organisme fournira des politiques cadres pour générer et utiliser les revenus fiscaux. Les intérêts de cet organisme sont de veiller à l'intégrité du système fiscal et de s'assurer que les Premières Nations puissent dispenser des services de qualité à des taux raisonnables.

### Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN)

Le CGFPN est nécessaire pour renforcer la confiance envers les Premières Nations en matière d'obligation de rendre des comptes et pour promouvoir de bonnes pratiques et une gestion financière solide chez les Premières Nations et leurs institutions. Cet organisme élaborera des principes, de meilleures pratiques et des modèles à suivre en gestion financière. Il sera en quelque sorte un forum où les Premières Nations pourront échanger de l'expertise en gestion financière, en renforcement de compétences et en expérience pour supporter les nouvelles relations fiscales.

### L'Institut de la statistique des Premières Nations (ISPN)

L'ISPN permettra aux Premières Nations d'assurer un contrôle sur leurs statistiques. Ceci améliorera la qualité des statistiques des Premières Nations afin qu'elles puissent être utilisées pour régir une relation fiscale. En ce moment, la qualité des statistiques laisse à désirer. Même des statistiques telles que les statistiques démographiques sont douteuses dans un contexte de Premières Nations. Un Institut de la statistique des Premières Nations verra à améliorer la qualité de ces statistiques en travaillant avec les collectivités des Premières Nations mêmes. Des statistiques améliorées feront plus qu'apporter une contribution dans l'administration d'une relation fiscale. Elles apporteront également de l'information qui servira de guide à d'autres institutions dans le développement de politiques et d'initiatives, accroîtra l'importance de la prestation de services et permettra aux institutions nationales des Premières Nations de représenter adéquatement les intérêts des Premières Nations au niveau national.

Ces institutions financières furent créées par et pour les Premières Nations. Ensemble, ces quatre institutions devraient améliorer la relation fiscale entre les Premières Nations et le Canada en :

- Améliorant la capacité des Premières Nations à faire ses propres investissements et à attirer les investisseurs.
- Facilitant l'accès aux capitaux d'emprunt à un coût moindre pour les Premières Nations pour les projets communautaires de grande envergure, (tels que les systèmes d'aqueduc).
- Appuyant la mise en place de systèmes contrôlés de taxes foncières.
- Assurant des standards élevés pour la prestation de services destinés à ceux qui reçoivent des services des Premières Nations.
- Démontrant que les gouvernements des Premières Nations sont bien gérés et sont des organismes responsables.
- Évaluant et analysant les données existantes et en déterminant la collecte de données additionnelles afin de refléter la situation réelle des besoins et des aspirations des Premières Nations.



Michael Benedict,  
conseiller fiscal

Photo : CDFPNC

Afin d'habiliter et de coordonner le travail de ces institutions, une loi fédérale du Parlement fut considérée par les membres du CCRF et de la TNRF comme un élément essentiel dans la reconnaissance et l'appui provenant des organismes gouvernementaux et financiers qui existent à l'extérieur. L'appellation de cette loi devait être connue sous le nom de «Projet de loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations» (GFSPN).

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, (MAINC), M. Robert Nault, a introduit le projet de loi (GFSPN) comme faisant partie de la législation qui devait être promulguée par le Parlement lors de l'Initiative sur la gouvernance des Premières Nations.

De nombreuses Premières Nations au Canada (incluant l'Assemblée des Chefs du Québec et du Labrador) ont rejeté le projet de loi proposé, en se basant sur le fait qu'une telle loi est une entrave à la relation de «Nation à Nation» et à leurs droits inhérents issus de Traités, enchassés par la Proclamation Royale de 1763, par l'article 35 de la Constitution de 1982, par les lois internationales et les récentes décisions de la Cour suprême.

Lors de l'Assemblée Spéciale des Chefs de l'APN, tenue à Ottawa les 19 et 20 novembre 2002, les Chefs présents ont entériné la résolution no. 30/2002 intitulée «Rejet du projet de loi sur la gestion fiscale et statistique».

L'un des principaux points supportant le rejet de cette législation est que l'autorisation fédérale serait requise afin que les Premières Nations puissent adopter des lois et mettre en place des institutions en relation avec la gestion financière locale et le prélèvement de revenu. (taxes)

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec le conseiller fiscal de l'APNQL par téléphone, télécopieur ou par courriel.

### Michael Benedict

Tél. : (819) 294-6190  
Télec. : (819) 294-1689  
Cell. : (819) 386-4440  
Courriel : mbenedict@vl.videotron.ca

Source : L'information ci-haut fournie fut compilée à partir du site Web de l'APN et du Guide communautaire de l'Initiative sur les institutions financière des Premières Nations.

# Calendrier des activités de la CDEPNQL

## Automne 2003

La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador est fière d'inviter les agents et les représentants du développement économique communautaire autochtone à ses formations adaptées, au cours de l'automne 2003.

**Commission de  
développement économique  
des Premières Nations du  
Québec et du Labrador**

250, Place Michel-Laveau,  
bureau 202  
Wendake (Québec) GOA 4V0

**Téléphone :**  
(418) 843-1488

**Télécopieur :**  
(418) 843-6672

**Courriel**  
information@cdepnql.org

Date	Lieu	Clientèle	Activité
28 octobre 2003	Le Grand Lodge Mont-Tremblant	Membres du conseil d'administration uniquement	<b>Session de formation</b> Résolution de problèmes et prise de décision
29 et 30 octobre 2003	Le Grand Lodge Mont-Tremblant	Agents et représentants du développement économique	<b>Session de formation</b> Gestion des interfaces et communications avec l'environnement  Site Web de la CDEPNQL : utilisation du forum de discussion
25 novembre 2003	Hôtel Classique Sainte-Foy	Membres du conseil d'administration uniquement	Rencontre régulière du conseil d'administration
26 et 27 novembre 2003	Hôtel Classique Sainte-Foy	Agents et représentants du développement économique	<b>Session de formation</b> Le partenariat : de l'émergence à la mise en oeuvre

Formation développée grâce à la contribution de



Développement  
économique Canada

Canada Economic  
Development

Canada

## Événements à venir

### AVIS SUR LA PROTECTION ET LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

L'information contenue dans ce bulletin est protégée en vertu des lois et règlements applicables. Il est donc interdit de le diffuser ou de le copier en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de la CDEPNQL.

**Du 14 au 17 octobre 2003**  
25<sup>e</sup> anniversaire d'existence de l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM)  
L'ICEM a préparé pour l'occasion une série d'activités culturelles : expositions, dégustations, concours. Le tout se terminera lors d'un super-conférence avec le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations, monsieur Phil Fontaine et la ministre de la Culture et des communications du Québec, madame Line Beauchamp.  
Pour obtenir plus d'information contactez l'ICEM :  
1-800-391-4424  
icem@icem.ca

**Les 28, 29 et 30 octobre 2003**  
Projet Ka Shutshenimish « Celui qui a confiance en ses capacités à accomplir des choses »  
Le Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador (CJPNQL) invite les jeunes des Premières Nations à participer à une formation sur le leadership.  
À l'Hôtel Whyndam de Montreal  
Certains critères de sélection seront à respecter.  
Pour obtenir de l'information contactez :  
Marjolaine McKenzie  
Sans frais : 1-888-840-1011  
Courriel :  
jeunes.youth@apnql-afnql.com

**23 Novembre 2003**  
6<sup>e</sup> présentation du Gala des prix Mishtapew de l'Association d'affaires des Premiers Peuples  
À l'Hôtel Loews Le Concorde Québec (Québec)  
Pour tout connaître sur les nouvelles catégories ou pour tout renseignement :  
Sans frais : (877) 699-5559  
Tél. : (418) 843-4535  
Télé. : (418) 843-1529  
Courriel : info@aappfpba.org

